

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 004-2252/17/BM

■ Organisation de manifestations sportives au titre de l'exercice 2017 dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne du Sport - Modification de la délibération n° CSGE/001-1732/17/BM du 30 mars 2017 MET 17/4195/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le label Marseille Provence Capitale Européenne du sport attribué à Marseille - Provence en 2017 a pour objet de valoriser le sport dans un territoire sous toutes ses formes : compétitions, projets à l'échelle locale ou internationale, nombreuses animations, tout en inscrivant le sport comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire notamment métropolitain.

Dans ce cadre, le Bureau de la Métropole du 15 décembre 2016 a approuvé le principe d'aides financières à 32 associations pour l'organisation de manifestations sportives sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Par délibération du 30 mars 2017, le Bureau de la Métropole a validé l'attribution de subventions pour l'organisation de diverses manifestations par 30 associations dont la liste définitive est reprise en annexe suite à des erreurs matérielles dans la dénomination de certaines structures.

Il convient également de préciser par la présente délibération que les modalités de versement des subventions seront conformes aux dispositions du Règlement Budgétaire et Financier. Les autres dispositions de la délibération et de la convention type restent inchangées.

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- la délibération n°HN009-011/16/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 mars 2016 relative à la délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 021-049/16 CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°CGSE 002-1280/16/BM du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 15 décembre 2016 relative à l'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives au titre de l'exercice 2016 dans le cadre de Marseille capitale Européenne du Sport ;
- La délibération n°CGSE 001-1732/17/BM du Bureau de la Métropole du 30 mars 2017 relative à l'attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives au titre de l'exercice 2017 dans le cadre de Marseille capitale Européenne du Sport.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir les associations organisatrices de manifestations sportives dans le cadre de Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport.
- Qu'il convient de préciser les modalités de paiement de ces subventions.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la liste définitive des associations bénéficiant du soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'organisation de manifestations sportives dans le cadre de Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport et de confirmer que les modalités de versement de ces soutiens sont celles décrites au Règlement Budgétaire et Financier.

Article 2 :

Les modalités de versement de ces soutiens sont celles décrites au Règlement Budgétaire et Financier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017